

Compte rendu de séance

## Réunion de Bureau

Lundi 12 octobre 2020 à 18H00

Salle de réunion de la communauté de communes

### Présents

Etienne Rougeaux, Virginie Pate, Alain Bigueur, Paulette Giancatarino, Philippe Brochet, Sandra Hählen, Stéphane Ramaux, Jean Marie Truchot, Jean Baptiste Chevanne, Jean Théry

### Excusés

Christian Vuillet,

### Absents

### Pour avis technique

Rémi Gauthier

### Objet de la réunion

Prospective financière

Projet gare de Mouchard

Instruction ADS

Information plan de relance

Groupe de travail Pacte de Gouvernance

Projet Etablissement Danzer à Souvans

Camping Champagne sur Loue

Informations diverses

## 1. Prospective financière

Une nouvelle prospective a été réalisée en intégrant la totalité des investissements identifiés à ce jour.

Pour le premier groupe scolaire, les investissements en mobilier et informatique sont inscrits, mais seront intégralement pris en charge par les 9 communes.

Les investissements en massif de chaux correspondent au projet développé par l'ONF au travers du schéma d'accueil en forêt de Chaux. Sont concernées les 3 intercommunalités du Grand Dole, de Jura Nord et du Val d'Amour. A l'origine, il était prévu que le projet soit porté par le Pays. Le Programme Prévisionnel d'Investissement du Val d'Amour intègre la partie à prendre en charge par le Val d'Amour exclusivement.

Globalement, les investissements inscrits au PPI représentent entre 16 et 17 millions d'euros pour la période 2021 / 2026.

Les scénarios prospectifs sont élaborés en intégrant les fonds de concours versés aux communes en investissement. Cela permet de ne pas dégrader l'épargne de l'intercommunalité et par conséquent de ne pas dégrader le ratio de désendettement.

Les simulations sont présentées en séance.

Passer les fonds de concours en investissement nécessite la réalisation d'investissements sur la commune. Toutes les communes n'ont pas chaque année la possibilité d'investir. Néanmoins, les fonds de concours peuvent se consommer sur 3 années (avec une année de retard et une année d'avance).

La conduite de toutes les opérations nécessiterait un accroissement de fiscalité du foncier bâti, seul levier fiscal qui va rester à l'intercommunalité. Reste à en déterminer le niveau en fonction des priorités d'investissement. L'accroissement de fiscalité améliorerait le coefficient d'intégration fiscale et le sécuriserait. Avec la suppression de la Taxe d'Habitation, on ne connaît pas les modalités de calcul à venir du CIF. Il est nécessaire d'avoir une cohérence entre les investissements, le calendrier de mise en œuvre et les ressources financières.

La question est de savoir s'il faut engager tous les investissements. Les 2 groupes scolaires semblent à ce jour prioritaires. Afin d'avancer sur le projet, il convient d'attendre les concertations à venir au sein des communes pour les 2 groupes. Un retour de principe sur les lieux d'implantations des groupes scolaires permettra de reprendre la prévisionnel financier et de l'affiner.

En parallèle, il faut veiller aux projets sur lesquels on n'a aucune maîtrise et pour lesquels nous sommes appelés uniquement en cofinancement comme cela a été le cas par exemple sur la fibre.

Il faut également prioriser les projets dans le temps.

Le prévisionnel financier sera affiné en bureau avant de passer en commission finances puis en conseil communautaire.

## 2. Projet Gare de Mouchard

Le projet de la gare se décompose en 3 volets

- La mise en accessibilité qui relève exclusivement de la région
- L'aménagement du pôle d'échange multimodal (PEM) qui demande une participation des collectivités en partenariat avec la région et la SNCF

- L'aménagement du buffet de la gare qui relève d'un partenariat commune / communauté de communes / SNCF

L'objectif est de présenter le projet en conseil communautaire au stade où il en est actuellement : la région peut en effet mettre des moyens complémentaires dans le cadre de son plan de relance, et il faut saisir l'opportunité si l'on souhaite que ce projet avance. La réhabilitation du buffet de la gare sera intégrée, tout en précisant que le modèle économique est à affiner.

Le projet sur Mouchard est à mettre en lien avec la finalisation du projet de voie des salines en cours.

### **3. Instruction des Autorisations de Droit des Sols**

Les communes du Val d'Amour bénéficient de l'instruction des dossiers ADS via la DDT dans la mesure où la communauté de communes compte moins de 10 000 habitants. Le directeur de la DDT a fait savoir au président qu'il fallait se préparer à reprendre le service par anticipation : le service instructeur à Dole ferme ses portes et sera transféré à Lons le Saunier, mais sans garantie de pouvoir perdurer encore longtemps. Ce problème sera à gérer à court terme.

Il y a plusieurs possibilités :

- Solliciter le Grand Dole qui assure le service pour son compte et pour celui de Jura Nord
- Organisation d'un service au sein du pays : le fait que l'on ne soit pas en établissement public est un frein
- Travailler avec la Plaine Jurassienne
- Organiser notre propre service, en s'assurant des conditions réglementaires (délais d'instruction notamment)

Il est nécessaire de se renseigner sur les tarifications pratiquées par les différents opérateurs dans le Jura, et faire une simulation avec du personnel avec les voisins ou en interne. Le projet sera affiné dans les prochaines semaines par les services.

### **4. Plan de relance**

Le préfet est favorable au soutien des collectivités pour leurs projets via la DETR, y compris des petits projets, avec des taux variables de 25 à 80%. Il souhaite également ouvrir l'éligibilité à la voirie et aux réseaux.

Il y aura des crédits complémentaires qu'il est nécessaire de capter. Il ne faut pas hésiter à anticiper les projets, et les communes sont invitées à déposer des demandes de DETR

### **5. Pacte de Gouvernance**

Un groupe de travail est constitué pour l'élaboration du pacte. Il est composé de 3 membres du bureau, 3 conseillers communautaires et 6 conseillers municipaux.

Les membres sont les suivants

Membres du bureau :

Jean Marie Truchot (Cramans)  
Paulette Giancatarino (Mont sous Vaudrey)  
Jean Baptiste Chevanne (La Loye)

Conseillers communautaires

Alain Fraichard (Ounans)  
Philippe Degay (Belmont)  
Annie Junod (Villers)

Conseillers municipaux

France Mourot (Villeneuve)  
Elodie Pieuchot (Chissey)  
Ludovic Miot (Souvans)  
Marina Jahier (La Vieille Loye)  
Francis Chevallier (Chatelay)  
Marie Laure Bognon (Port Lesney)

## 6. Projet de reprise du site Danzer

Le président a rencontré un porteur de projet intéressé par le site pour en faire une unité de production de pellets. La consommation de pellets augmente régulièrement, et le besoin est aujourd'hui existant. L'ambition est de produire 80 000 tonnes de pellets par an

Le projet est porté par plusieurs professionnels : un fabricant de chaudière, un commerçant de pellets et une scierie.

Il y a la possibilité de création de 25 emplois, avec un potentiel de développement. L'investissement est envisagé à hauteur de 15 millions d'euros. Les porteurs rencontrent actuellement les partenaires financiers.

Il s'agit d'un projet sur le résineux exclusivement.

Le lieu représente plusieurs intérêts pour l'implantation de leur projet :

- Situation sanitaire de la forêt avec la nécessité de couper massivement les arbres du fait du bostriche ;
- Fin de la production du papier dans les Vosges qui utilise un gros volume de résineux. L'objectif est de capter le volume devenu vacant.
- La situation géographique :
  - o le climat du bas jura convient mieux pour le séchage en réduisant ses coûts.
  - o La situation de Souvans en proximité d'un nœud de communication A 36 / A39
  - o Des salariés potentiels qui connaissent le site.

- Un environnement économique et institutionnel favorable avec la présence du pôle bois à Mouchard, et la mobilisation possible en proximité de déchets de scierie.

Une autre entreprise pourrait être intéressée pour venir s'installer sur le site, en cohabitation du projet de production de pellets. Il s'agit de l'entreprise Comas emballage, entreprise située dans l'Ain, qui fabrique des petits conditionnements en bois (barquettes de fraises, légumes bio, etc...) avec à terme une vingtaine d'emplois à la clé sur le site de Souvans.

L'échéance du projet est à 18 mois.

Il existe 2 autres porteurs, toujours sur la production de pellets, mais qui sont moins avancés.

L'ONF a également été mobilisée dans le cadre des discussions autour de l'utilisation du site.

Le porteur de projet verrait d'un bon œil qu'il y ait une réunion organisée avec l'ensemble des acteurs mobilisables sur le projet.

## 7. Camping Champagne sur Loue

Le camping de Champagne sur Loue est en liquidation judiciaire. La commune souhaite acquérir les habitats légers de loisirs installés sur le site qui pourraient intéresser un repreneur. Une vente aux enchères aura lieu très prochainement.

La communauté de communes de communes peut intervenir en aide à l'immobilier sur l'hébergement touristique pour un maximum de 6000€ plafonnés à 20%. Or le rachat des HLL avoisine les 12 000 €.

Compte tenu :

- des finances de la commune de Champagne qui lui permette un investissement modéré ;
- de la situation exceptionnelle et urgente, la vente aux enchères devant avoir lieu très prochainement ;
- de l'intérêt de maintenir le camping de Champagne sur Loue du fait de sa spécificité ;

Le bureau, à l'unanimité, est favorable au versement d'une aide déplafonnée forfaitaire de 6 000 € à la commune de Champagne sur Loue pour l'accompagner dans son acquisition des HLL sous réserve de vérification de quelques points réglementaires.

## 8. Divers

### Marché réservoir de Vaudrey

Il y a un surcoût à l'ouverture des plis d'un peu plus de 350 000€, qui est essentiellement lié au problème sismique qui nécessite un renforcement conséquent de la structure. Des discussions sont à conduire avec l'entreprise, mais il est fort peu probable, compte tenu du classement sismique du secteur, que

l'on puisse réduire le niveau d'exigence. Il semble que l'agence de l'Eau accepte de financer à 70% dans le cadre du contrat ZRR y compris le surcoût. Un point sera fait prochainement.

### **Demande de financement complémentaire Festival de théâtre**

Il y a une demande d'accroissement du budget de la part de la compagnie Divertimento du fait du protocole sanitaire notamment qui fait que les compagnies artistiques accroissent leurs coûts.

Le bureau est favorable au versement d'une aide exceptionnelle sur 2020 du fait de l'annulation du festival alors même que la compagnie avait engagé des frais.

### **Fonds territorial en fonctionnement**

Il est proposé de faire bénéficier des aides au recrutement de la plateforme RH dans le cadre du fonds territorial. 10 prestations seront financées dans ce cadre. Le bureau est favorable à ce principe.

**La séance est levée à 20H40.**

**Le Président**

**Etienne Rougeaux**